

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

EXTRAIT du procès-verbal de la cent soixante-dix-septième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 16 mars 2015, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

Octroi d'un dégrèvement d'enseignement pour le projet de recherche intitulé Évaluation et développement de la formation *Eval Pop* pour les organismes communautaires des régions du Québec

RÉSOLUTION 2015-CSAC-1108

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-177-5.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par le Centre de formation populaire (CFP);

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet du professeur Yves Chochard du Département d'éducation et formation spécialisées;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de dégrèvement aux fins de recherche sur cent cinquante points répartis selon la pertinence sociale, la qualité scientifique, le temps exigé par le projet ainsi que les retombées pour les étudiantes, étudiants, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littéraire;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-François Piché, appuyé par monsieur Houssine Dridi, que le Comité des services aux collectivités :

RÉSOLUTION 2015-CSAC-1108 (SUITE)

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement aux fins de la recherche intitulée Évaluation et développement de la formation *Eval Pop* pour les organismes communautaires des régions du Québec et lui accorde la note A;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures au professeur Yves Chochard, du Département d'éducation et formation spécialisées, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, le 16 mars 2015

(s) Sylvie B. de Grosbois
Présidente du Comité des services aux collectivités



Le 16 mars 2015
AH/lc